Comité Départemental de la Haute-Garonne

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Comité Régional Occitanie

Siège social et administratif : 42, av. Frédéric Estèbe - 31200 TOULOUSE
☎ 05 61 13 22 66 : siege-cd@petanque31.fr

N° 4 – JUILLET 2021

C O M P T E R E N D U

Réunion au Siège du CD31 – vendredi 2 juillet 2021 – 18h30

Présent-e-s :

Mmes : BAPTISTE Evelyne - CLAMENS Marie-Madeleine - FOURNES Emilie - ROUGES Jennifer - SANS Brigitte - SOURNAC Angélique

Mrs : ARCANGELI Pierre-Noël - AZEMA Alain - CARLES David - CORBI Paul - CROUZILLAT Alain - DEBEZI Frédéric – DELPY Serge - DUCASSE Gilbert - GALIANO Serge - HERNANDEZ Patrick – HUGUET Patrick – LANOTTE Joël - **LE MANACH Raymond** - MALBERT Guy - NEVEU Raymond - PINAUD Alain - RAYNAUD Christian - RICARD Francis - VIGNERES Jean-Bernard

Absentes excusées :

Mmes : LOZANO Lydie - MONDRAGON Delphine

Préambule du Président, Raymond Le MANACH

Bonsoir à toutes et tous,

Très heureux de pouvoir enfin faire une réunion physique après cette période si triste. Espérons que ce soit définitif.

Je vous remercie de vous être libérés ce soir. Je suis désolé pour notre collègue, Delphine MONDRAGON retenue à Fenouillet sur un CDC JP mais le calendrier mis en place ne donnait pas beaucoup de solution pour nous retrouver.

Encore une fois, j'ai pu constater à mes dépends le danger présenté par les réseaux sociaux, lorsqu'ils sont utilisés non pas pour informer, mais pour détruire ou déformer des propos. Nous devrons très vite définir des règles d'utilisation de notre page FACEBOOK et celles des districts qui en ont une. Même si dans ce cas précis, elles ne sont pas en cause.

Je n'ai jamais été et je ne serais jamais déloyal envers la Fédération ou n'importe quelle autre autorité. J'ai toujours fait appliquer les règlements, que ce soit sur les terrains ou ailleurs.

Je n'ai jamais eu à l'esprit, l'idée de ne pas respecter le port d'une tenue homogène. J'ai simplement souhaité ne pas mettre en difficulté des clubs déjà impactés par un calendrier incertain et une reprise timide des licences. Voilà pourquoi, j'ai commis l'erreur d'écrire qu'une tenue sportive, pour le bas, serait acceptée sur les qualificatifs de district, seulement. Je n'aurais pas dû le faire, c'est évident, au vu de la tornade déclenchée contre moi.

Sachez que ce n'est pas le CD31 qui doit être mis en cause dans cette affaire, ayant pris seul cette initiative. Il est évident que l'an prochain, nous appliquerons strictement la règle. Vous pouvez déjà faire le nécessaire dans vos districts pour que l'information soit bien comprise.

Les qualificatifs 2021 sont finis, les championnats se terminent dimanche, pour la pétanque. Pour le provençal, la situation s'est redressée, après un début timide des inscriptions, puisque nous sommes aujourd'hui à plus de 80 triplettes. Les CDC ont commencé en provençal et vétérans, les CZC vétérans aussi.

Il est déjà temps de faire un premier bilan, ce que nous ferons tout à l'heure.

L'ordre du jour est suffisamment copieux pour ne pas m'étendre plus et commencer à travailler pour terminer à une heure correcte, car demain, pour ceux qui joueront ou s'occuperont des rencontres, nous serons obligés de nous lever tôt pour participer à la Coupe de France et ce pour notre plus grand plaisir. Merci à vous.

1) ADMINISTRATIF

1. Approbation du CR de réunion en visioconférence du 08/05/2021

Le compte rendu soumis à l'approbation du Comité Directeur n'apporte aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation des décisions fédérales du Comité Directeur de juin 2021

Ce compte rendu nous est parvenu aujourd'hui et transmis aux élus. Afin que chacun puisse en prendre connaissance, il sera discuté lors de la prochaine réunion de septembre.

- Classification 2021 (Annexe 1)

Pour 2021, il n'y aura ni montée ni descente et de fait les concours ne seront pas saisis dans la base Fédérale. Tout joueur qualifié à un Championnat de France sera classé Honneur.

- Pass sanitaire (Annexe 2)

3. Point sur les réservations Championnats de France

L'hébergement est réservé pour tous les sites. La gestion pour le championnat de France à Lanester a été la plus compliquée avec 26 personnes à loger (joueurs et délégués). Si dans la réservation initiale de 2019, tout le monde était logé dans un même établissement, il n'en est pas de même pour 2021 et l'hébergement de la délégation a été scindée en deux, 14 chambres réservées dans un hôtel et 12 dans un autre.

Des conventions ont été adressées aux Clubs et aux Joueurs concernés leur précisant les conditions spécifiques de leur prise en charge sur chacun des championnats de France. Afin de faciliter la compréhension des modalités de prise en charge de la restauration sur ces déplacements, le tableau établi par le pôle trésorerie est transmis à tous les membres du Comité.

N.B Tout club qui ne respecterait pas la convention signée, se verrait dans l'obligation de rembourser les avances versées par le Comité à ce Club. Tout cas litigieux fera l'objet d'une étude spécifique par le Comité.

Extrait de la convention

Art-1 : Déplacements

Les modalités de déplacement pour le championnat sont à la charge des joueurs. Par contre, le CD 31 les indemnise à raison d'un véhicule par équipe. L'indemnité sera calculée à l'aide de l'application Via Michelin sur la base du trajet le plus rapide (moteur essence) depuis l'adresse du club.

Art-2 : Restauration

La réservation de la restauration du J-1 soir, veille du championnat est à la charge des joueurs, ainsi que celle du J1 soir. Vous recevez une avance de frais à raison de 20€ le repas par joueur.
Les repas du J1 midi et éventuellement du J2 midi et J3 midi (Jeu Provençal) sont réservés et payés par le CD 31.

Art-3 : Hôtellerie

L'hôtellerie pour les nuits du J-1 au J1 et du J1 au J2 et éventuellement du J2 au J3 (Jeu Provençal) est réservée et payée par le CD 31 à raison d'une chambre individuelle par joueur avec le petit déjeuner.

Art-4 : Cas particulier des déplacements à plus de 6 heures de trajet entre l'adresse du club et lieu du championnat de France

Le Comité Départemental vous offre l'opportunité de vous déplacer un jour avant. Pour cela, vous recevez une avance de frais pour les repas du J-2 soir et du J-1 midi à raison de 20€ par repas et par joueur ainsi qu'une avance pour l'hôtellerie du J-2 soir à raison de 70€ par chambre individuelle (petit-déjeuner compris) et par joueur.

4. Compte rendu de réunions : jeu provençal, arbitres & jeunes (Voir annexe 3 & 4)

a) Jeu provençal

Il y a quelques semaines, le calendrier du Championnat Départemental Club Jeu Provençal a dû être revu pour s'adapter à la pratique de la compétition qui ne pouvait commencer que fin mai. Sur les 14 clubs inscrits, deux se sont retirés, Villefranche Lauragais et Nogaret car ils ne pouvaient satisfaire aux dates de ce calendrier.

Le CDC s'est donc déroulé en deux poules de six. Aujourd'hui, se déroule à Fenouillet la dernière journée à un match, les deux groupes réunis : les quatre premiers de chaque groupe seront qualifiés pour la phase finale des 17 & 18 juillet à Saint-Alban.

Bilan de ces journées :

- Merci aux Clubs recevant, Revel, Colomiers, Castanet, Fenouillet et prochainement Saint-Alban
- Il est inadmissible que l'arbitre de la compétition officie sur un championnat sans en connaitre le Règlement, à Colomiers et à Castanet. Cela entraine des polémiques bien inutiles. Ce sujet fera l'objet d'une réflexion pour le C° Arbitrage.

b) Arbitrage

Il a été surtout question de désigner les arbitres sur les Championnats Départementaux. Au cours de cette réunion, nous avons pu regretter que l'arbitrage du JP suscite, peu ou pas, de candidatures spontanées.

c) Jeunes *(Voir annexe 4)*

Trophée La Dépêche : tous les organisateurs de compétitions jeunes qui rentraient dans ce Challenge ont annulés les journées. Seuls, le Championnat Triplette, les CDC Jeunes et le Trophée Doublette jeunes sont maintenus.

5. Point des licences au 01/07/2021

Total Fédération	219 751 (279 794 en 2020 ; - 60 043) soit 78% de reprise
Total Région	43 841 (56045 en 2020 ; -12 204) soit 76 % de reprise
Total Comité HG	8473 (11140 en 2020 ; -2667) soit 78% de reprise
Bouche du Rhône	8292

Pour info, en Occitanie, le Département de l'Hérault totalise 7328 licences.

Ventilation par District au 02/07/2021

Sud	996
Centre	1851
Est	1539
Nord	2023
Ouest	2064

NB : la situation actuelle des districts (au nombre de cinq) ne peut être comparée à la saison 2020 qui était encore divisée en secteurs (au nombre de huit).

6. Point trésorerie

Le Trésorier se félicite du taux de reprise de 76% puisque le budget prévisionnel avait été établi sur un taux de reprise de 80% !

Nous n'avons pas encore reçu la totalité des acomptes versés pour la réservation des hôtels en 2020.

En 2020, la SACEM avait prélevé des redevances pour 2020 et vient de les rembourser.

Le Conseil Départemental nous a gratifier d'une subvention de 5800€. Les conventions sont signées, les justificatifs seront envoyés.

2) SPORTIF

1) Point sur les qualificatifs Districts

b) Généralités

Jean-Bernard, district Ouest => les inscriptions à l'avance posent encore quelque problème. Les qualificatifs par eux-mêmes se sont bien passés avec encore quelques soucis dans l'arbitrage.

Brigitte, district Nord => les qualificatifs se sont, dans l'ensemble, bien passés. Nous avons testé la restauration de midi avec les parties de poules terminées. Tous les Clubs ont apprécié.

Gilbert, district Est => dans l'ensemble, tout s'est bien passé. Sauf un petit oubli dans la saisie des équipes, oubli vite corrigé et pardonné.

Alain, district Centre => dans l'ensemble, tout s'est bien passé. Seul petit souci dans la compréhension des fiches de jeux avec la confusion entre le numéro de terrain et le numéro de l'équipe ! Il est à regretter les dépassements de frais de certains arbitres.

Patrick, district Sud => aucun souci. La formule « non-stop » a très bien marché.

a) Participation

La participation par rapport à 2019 a, comme chacun peut s'en douter, baisser. Nous ne pouvons comparer district/district puisqu'en 2019 nous étions en secteurs.

Il semble prématuré, compte tenu de cette crise sanitaire, de faire un bilan sur les conséquences de la refonte des Secteurs en districts et zones de qualification. Nous devons attendre d'avoir un peu plus de recul.

PARTICIPATION	2019	2021	2021/2019	Remarques
Triplette masculin	745	518	-227	43 qualifs d'office
Doublette Mixte	1024	731	-293	Pas de qualifs 2020
Triplette Vétérans	463	387	-76	28 qualifs d'office
Triplette Féminines	210	154	-56	26 qualifs d'office
Triplettes Promotion	849	611	-238	Pas de qualifs 2020

Il appartient aux responsables de districts d'encaisser le montant de la participation de ces qualificatifs et de les reverser au Comité. Si par cas, certains d'entre vous veulent le récap club/club, il suffit de joindre Francis RICARD qui a tous les graphiques.

Francis RICARD remercie les graphiqueurs qui ont respecté à la lettre, les délais d'envoi des graphiques ainsi que les membres du Comité de pilotage, Alain PINAUD, Guy MALBERT et Patrick HERNANDEZ.

Petit rappel : la répartition des équipes par district dépend de plusieurs critères, l'effectif, la participation pondéré par rapport à l'effectif et la valeur des équipes par rapport aux résultats des équipes aux Championnats.

Rappel : nous avions, il y a quelques mois, validé qu'une équipe absente et non remplacée sur le championnat départemental apporterait à son district une cotation de moins 2 ce qui est plus équitable par rapport à une équipe qui a perdu les 2 parties de poules et qui marque 0.

2) Championnats Départementaux

Le président met l'accent sur quatre points :

a) Les délégués désignés sur un championnat ont un rôle à tenir et à ce titre doivent porter la tenue sportive du Comité et leur restauration est prise en charge par le CD31.

Si un élu non délégué se déplace sur un championnat hors délégation, il est « non officiel », ne porte pas la tenue et prend à sa charge toute restauration le concernant.

b) Si un élu désigné en qualité de délégué sur un championnat est accompagné, il doit demander au club un repas supplémentaire et s'acquitter de son règlement auprès de ce dernier.

c) Dans un souci d'image et pour limiter toute polémique, seules les personnes désignées par le CD31, animateur, délégués et arbitres ont vocation à être sur le podium.

d) Il rappelle également que le but de nos réunions de Comité Directeur est de mettre tout à plat entre nous sans animosité et sans rancune.

Championnats

- Saint Béat, triplette vétérans

=> très bonne réception ; terrains bien tracés à la ficelle ; un petit regret émis par les joueurs sur la restauration.
Deux soucis au graphique : le contrôle des licences n'a pas pu se faire en début de championnat (fait à la main) et au niveau des 8èmes de finale, le graphique a « planté ».

- A Roquefort, triplette promotion

=> joli site et bonne organisation de la compétition et des pauses.

- A Saint-Orens, triplette féminin

=> très bon accueil et joli site bien aménagé avec cependant quelques points d'amélioration (manque de boissons, restauration un peu absente, éclairage un peu faible, absence de podium).

- A Roquettes, triplette masculin

=> très bonne organisation avec des bénévoles omniprésents. Il est à déplorer la longueur de certaines parties de poules ….

3) Point sur premier CZC vétérans & CDC jeu provençal

CZC vétéran a réuni 237 doublettes pour 482 en 2019, soit moins de la moitié de la participation. Le fait de la création en 2021, d'une D2 en CDC ? Le déplacement de la date ? quoi qu'il en soit, il faudra se poser les bonnes questions.

4) Trophée des Villes

Aura lieu le week-end du 17 au 21 novembre 2021 à Grande-Synthe (CD59). Une journée d'entrainement a eu lieu à Roquettes en juin avec une sélection restreinte à 6 joueurs. Avec les championnats départementaux, notre sélection s'était affiné mais un événement indépendant de notre volonté est venu perturber notre choix avec un joueur mis en cause dans une affaire disciplinaire que nous devrons remplacer.

Cette situation a une incidence pour le Championnat de France triplette senior auquel ce joueur était qualifié : son équipe est disqualifiée et non attendons de savoir, si l'équipe peut être remplacée. A suivre.

5) QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Bernard VIGNERES

Il faudra programmer un rendez-vous avec Vela pour le déplacement du photocopieur à la salle de Tournefeuille qui sera le siège du District Ouest.

- Jennifer ROUGES

- S'est rendue à l'invitation de la première du film qui avait été tourné à Toulouse et au Comité.
- Pour la communication sur Facebook et le site, demande aux délégués de lui adresser ainsi qu'à

Marie, les photos des équipes qualifiées avec un petit compte rendu.

- Frédéric DEBEZI

- Attestation de questionnaire de santé doit être conservée par le district ou le Comité ainsi que la demande de licence durant la validité du certificat médical

  - Brigitte SANS

Quelle est la date de la seconde journée de la Coupe de France ? Elle aura lieu selon la même formule que la première journée qui semble fort appréciée de tout le monde, le 29 août 2021.

Déléguée sur un Championnat départemental, l'arbitre a voulu faire un contrôle de boules. Qui doit fournir ce matériel ? Le district où se déroule le Championnat.

- Alain CROUZILLAT

Regrette que la Coupe de France se déroule le samedi et non le dimanche, car beaucoup de personnes travaillent le dimanche. Bien noter et nous verrons pour 2022.

- Pierre-Noël ARCANGELI

L'ordinateur du district Sud est défectueux ; il demande de pouvoir changer la tour de l'ordinateur fixe. A voir.

Le code Geslico ne peut être communiqué à un membre non élu.

Demande si on connait les dates du calendrier 2022 ? Non, la Fédération n'a pas encore transmis cette information

Le Président,
Raymond Le Manach

La secrétaire,
Marie-Madeleine Clamens

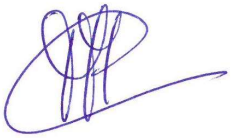

Prochaine réunion est fixée au vendredi 10 septembre 2021

Annexe 1

Fédération Française
de Pétanque
et de Jeu Provençal

13, rue Trigance - 13 002 MARSEILLE
Tél. +33 (0)4 91 14 05 50
ffpjpsiegepetanque.fr

Marseille, le 17 juin 2021

Mesdames, Messieurs, les membres les Président(e)s,

Le Pass sanitaire est exigé « *dans les situations de grands rassemblements, où le brassage d'un nombre important de personnes est susceptible d'entraîner une plus forte circulation du virus* ». Le seuil de 1 000 personnes a été retenu par le gouvernement. **Les Championnats de France sont donc concernés.**

Il s'appliquera pour les compétiteurs, délégués, arbitres et spectateurs dès l'âge de 11 ans inclus.

Le Pass Sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :
1 - La preuve de la vaccination : à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet ;
2 - La preuve d'un test négatif de moins de 48h : tous les tests PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel ;
3 - Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.
Pour plus d'informations :
https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire

La F.F.P.J.P. est parfaitement consciente des contraintes que cela représente, en premier lieu d'abord pour l'organisateur dont la responsabilité est engagée, mais bien évidemment pour l'ensemble des personnes concernées par ces compétitions.

Toutefois, la tenue de nos évènements est conditionnée à la mise en place de ce Pass sanitaire. Les Comités Départementaux devront s'assurer que leurs équipes qualifiées et les délégués remplissent bien les conditions précitées, sous peine de ne pas pouvoir accéder aux sites des Championnats de France.
Nous comptons sur la discipline de chacune et de chacun afin que les Championnats de France 2021, tant attendus, puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

Salutations sportives,

Michel LE BOT
Président de la FFPJP

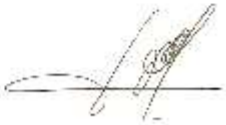

ODUT | Verrière | MS PETANQUE | Odalys | uhlsport

Annexe 2

Fédération Française
de Pétanque
et de Jeu Provençal

13, rue Trigance - 13 002 MARSEILLE
Tél. +33 (0)4 91 14 05 50
ffpjp.siege@petanque.fr

Marseille, le 17 juin 2021

Mesdames, Messieurs, les membres les Président(e)s,

Le Pass sanitaire est exigé « *dans les situations de grands rassemblements, où le brassage d'un nombre important de personnes est susceptible d'entraîner une plus forte circulation du virus* ». Le seuil de 1 000 personnes a été retenu par le gouvernement. **Les Championnats de France sont donc concernés.**

Il s'appliquera pour les compétiteurs, délégués, arbitres et spectateurs dès l'âge de 11 ans inclus.

Le Pass Sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :
1 - La preuve de la vaccination : à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet ;
2 - La preuve d'un test négatif de moins de 48h : tous les tests PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel ;
3 - Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.
Pour plus d'informations :
https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire

La F.F.P.J.P. est parfaitement consciente des contraintes que cela représente, en premier lieu d'abord pour l'organisateur dont la responsabilité est engagée, mais bien évidemment pour l'ensemble des personnes concernées par ces compétitions.

Toutefois, la tenue de nos évènements est conditionnée à la mise en place de ce Pass sanitaire. Les Comités Départementaux devront s'assurer que leurs équipes qualifiées et les délégués remplissent bien les conditions précitées, sous peine de ne pas pouvoir accéder aux sites des Championnats de France.
Nous comptons sur la discipline de chacune et de chacun afin que les Championnats de France 2021, tant attendus, puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

Salutations sportives,

Michel LE BOT
Président de la FFPJP

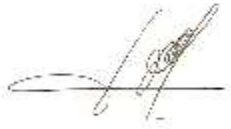

OBUT | Veninière | MS PETANQUE | Odalys | uhlsport

Compte rendu de la commission jeune du 30 juin 2021 – 19h

Présents : Duclos Christelle, Lozano Laetitia, Fournes Emilie, Azema Alain, Debezi Fréderic, Combres Pierre, Raynaud Christian, Neveu Raymond, Bermond Francis

Absents excusés ; Crouzillat Alain, Lapuente Marc-Eddy

1) Présentation des membres

Chaque personne s'est tour à tour présentée car de nouvelles têtes étaient parmi nous.

2) Présentation du fonctionnement de la commission

Une présentation du rôle de la commission a été expliqué avec son nouveau système de fonctionnement.

3) Calendrier des CDC 2021

Le contexte pour mettre en place le calendrier des CDC est très difficile, nous sommes tenus par des dates et des engagements qui nous ne laissent pas beaucoup de marge de manœuvre, pour ne pas dire aucune !!!

Il nous parait impossible de caler des dates pendant les vacances scolaires (juillet aout), tout en sachant que la phase de groupe du CDC Régional est le 25 septembre, qu'il faut à L'ETR les qualifiés au moins deux semaines avant, compte tenu que les sélections régionales se dérouleront le 19 septembre, compte tenu que le week-end du 28 & 29 aout précédent juste la rentrée scolaire, compte tenu que le dimanche 5 septembre se déroule dans beaucoup de communes, le forum des associations (lieu de recrutement pour les écoles de pétanques)..

Nous avons décidé de retenir la date du samedi 4 septembre 9h00 pour effectuer la phase qualificative et dimanche 05 septembre pour la phase finale. Nous souhaiterions que la phase qualificative se joue sur un seul et même site qui serait central dans la Haute-Garonne (roquette ou muret).

Pour ce faire la phase qualificative se déroulerait dans le même principe que nos championnats départementaux triplettes, à savoir en 3 matches (system Swiss).

Le tirage serait intégral et la compétition non géré par Gestion Concours : les 4 premières équipes de chaque catégorie seront qualifiées pour la phase finale du lendemain.

Pour le classement nous prendrions :

1- Le goal-average général
2- En cas d'égalité à deux, si elles se sont rencontré l'opposition directe les classe, si elles ne se sont pas rencontrés tir de départage
3- En cas d'égalité à + de 2 équipes, tir de départage

Compte tenu du vivier ayant repris dans les écoles de pétanque, nous évaluons la participation à 9 ou 10 clubs en benjamins/minimes et entre 18 et 20 clubs en cadets/juniors, chiffre basé sur la participation au championnat.
Malheureusement, le règlement national ne nous aide pas à constituer des équipes, puisque les écoles de pétanque et les clubs sont limités à 2 ententes par équipes. Nous proposons donc que les écoles ou clubs montent leurs équipes en priorité dans leur district avec la possibilité de s'étendre à tout le département afin de faire jouer un maximum d'enfants avec la validation des membres des districts faisant partie de la commission jeune.
Pour ce faire, chaque membre de la commission a reçu la liste de l'intégralité des joueurs jeunes licenciés 2021 dans le département.

La phase finale du dimanche se déroulerait à partir des demi-finales (9h30) avec un tirage intégral au sac le matin même et finales à 14h30.

4) Doublette jeune 2021

Le trophée doublette jeune se déroulera le dimanche 03 octobre à Balma, en parallèle des phases finales du national provençal organisé par le club de Lasbordes. Décision prise en accord avec M. Julia Thierry président de Pointis Sport pétanque qui devait être organisateur au mois de juin et Perez Michel organisateur du national provençal de Lasbordes/Balma.

En contrepartie nous souhaiterions que le championnat départemental triplette jeune ou le trophée doublette jeune 2022 soit attribué au club de Pointis sport pétanque. Le trophée se jouera uniquement sur les 3 catégories, les benjamins seront répartis dans la compétition minime mais inscrite uniquement (si le nombre le permet) dans des poules benjamins.

Inscription sur place, le jour même. Prévoir des médailles pour les benjamins.

5) Sélection départementale et trophée des petites

La sélection départementale (2005 à 2010), le trophée des pépites (minimes /cadets/juniors/) et les sélections jeunes féminines (2005 à 2009) auront lieu le samedi 28 aout à 9h30 (lieu à déterminer).

6) Bilan du championnat départemental

L'organisation de ce championnat triplette s'est bien déroulé. Sur le volet compétition, nous avons rencontré des problèmes aux inscriptions, au dépôt des licences, aux classements… une inattention à l'inscription des équipes, nous a amené à casser deux tirages afin de réintégrer une équipe minime en cadets.

Classements : malheureusement notre envie de palier à tous les cas d'égalité et d'être justes sportivement nous avait fait mettre en place un règlement qui sur place s'est montré difficile à appliquer tant le nombre d'équipes égalité étaient importante (jusqu'à 7 égalités en cadets pour 8 qualifiés).

J'ai donc pris la décision (DEBEZI Frédéric) de départager par l'épreuve du tir de départage uniquement les équipes pour qui la qualification était en jeu. Les autres cas d'égalité étaient déjà tous qualifiés pour les ¼ de finale, se jouait uniquement le classement.

Sont champions et vice-champions HG 2021

Juniors

RIEUMES

- BELAVAL Jessy, CASTAGNE Guerlain et IVANOVITCH Diègo

POINTIS SPORT CGES

- SAGER Lucas, BOUDRIERES Damien et JARRASSIER Nicolas

Cadets

POINTIS SPORT

- CADILHAC Lèo, COUTON Mathéo et CHANFREAU Nathan

BUFFEBIAU

- SOLES Christian, LAUTREC Dawson et FAUREL Kyliane

Minimes

BUFFEBIAU

- VICTOOR DEMETER Kepling, FAUREL Malvyn et FAUREL Kalvin

B2F

- PONS Nathan, BRIOLS Nathan et MOUA Chris

Fin de la réunion 22h30.

Responsable jeunes,
Fréderic DEBEZI